COMITÉ SYNDICAL
du Lundi 29 mars 2021 à 10h00

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 10h00, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde,, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 115

Présents : 42

Pouvoirs : 1

Votants : 43

Adopté avec :

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation établie et affichée le :

22 mars 2021

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 37

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, M. Christian POUCH, M. Eric VALERY, M. Alain DOUSSEAU, M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Jacques VEYSSIERE, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Hubert BOURNOL, Mme Josette FARGETAS, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Laurent DARTHOU, M. Christian MANIERE, M. Alain RIGOUX, Mme Chrystèle POUCH, Mme Delphine FOUCAUD, Mme Sylvie LORENZON, M. Alain LAPACHERIE, Mme Martine DUMONT, M. Jean-Louis MICHEL, M. Philippe BATISTA, M. André HACQUART.

Communauté de Communes Midi Corrézien : M. Alain SIMONET, M. André ALRIVIE, M. Bernard REYNAL, M. Jean-Pierre NORMAND-COURIVAUD, M. Gabriel BARRADE, M. Vincent LEDOUX, M. Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Yves NOYER, M. Pierre MACHÉ, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Laurent PUYJALON.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 5

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Martine CONTIE, Mme Sophie OVTCHARENKO, M. Jean-Pierre LABORIE, M. Gérard COOPER.

Communauté de Communes Midi Corrézien : M. Marcel-Bernard SIMBELIE.

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20210402-2021-8-AR
Date de télétransmission : 02/04/2021
Date de réception préfecture : 02/04/2021

DÉLIBÉRATION N°2021-8

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Madame Céline GAUL pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N°2021-8 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU SCOT SUD CORREZE

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

Par délibération en date du 8 mars 2021, le Comité Syndical a prescrit la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Corrèze.

Il convient à présent de passer à l'étape suivante qui consiste à lancer une consultation de bureaux d'études afin de réaliser les études (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement durable et Document d'Orientations Générales) et l'évaluation environnementale.

Il s'agit d'un marché public de type prestations intellectuelles en application des articles 25-I.1, 66, 67, 68 et 77 du Code des marchés publics du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et portant sur la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Corrèze.

Il est proposé de lancer un marché de prestations intellectuelles sous la forme d'un **appel d'offre ouvert.**

Il est proposé de passer ce marché sous la forme d'un **marché à tranches** décomposé comme suit :

- **Tranche ferme** :
  Bilan du SCOT Sud Corrèze et attentes des élus sur la démarche du SCOT
  Diagnostic - enjeux
  Prospective - scénarii
  Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
  Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

- **Tranche optionnelle** :
  Autres études : exemples PCAET, un projet alimentaire territorial, un programme sur le paysage, ou le tourisme, le paysage…

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à lancer la consultation de bureaux d'études sous la forme d'un marché public de type prestations intellectuelles pour la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Corrèze et l'évaluation environnementale.

- d'autoriser le Président à contracter les marchés avec le titulaire désigné par la commission d'appel d'offres.

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20210402-2021-8-AR
Date de télétransmission : 02/04/2021
Date de réception préfecture : 02/04/2021

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal sur la ligne budgétaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président,
Christian PRADAYROL

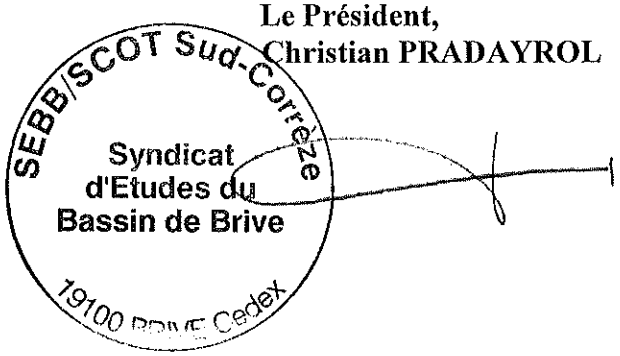

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20210402-2021-8-AR
Date de télétransmission : 02/04/2021
Date de réception préfecture : 02/04/2021